

INVITATION CONGRÈS 24 FÉVRIER 2024

Palexpo, Rte François-Peyrot 30, Le Grand-Saconnex
Centre de Congrès

Début : 10h30

Envoi l du 8 décembre 2023



Chères et chers camarades,

Nous nous réjouissons de vous accueillir à Genève le samedi 24 février 2024. Comme le dernier Congrès genevois avait dû se dérouler en mode virtuel, nous avons décidé de nous rendre une nouvelle fois à Genève et nous remercions nos camarades sur place pour leur hospitalité.

Lors du Congrès, nous ferons le point sur la dernière campagne électorale, que nous pouvons qualifier de réussie. Le PS a renoué avec une part électorale de 18,3 % et a gagné deux sièges au Conseil des États. Ce succès, c'est à vous que nous le devons — vous avez « tout donné » à l'occasion d'innombrables actions de stand, d'apéros politiques ou d'actions téléphoniques et en collant des affiches ou en distribuant des flyers. Nous vous remercions de tout cœur pour votre dévouement de chaque instant : ensemble, nous nous engageons pour une Suisse solidaire !

Le Congrès débutera par le discours de la Co-présidence et un aperçu des perspectives, présenté par la nouvelle Présidence du Groupe socialiste aux Chambres fédérales. Nos membres du Conseil fédéral échangeront aussi avec nous. Ensemble, nous pouvons continuer sur notre lancée et accomplir beaucoup de choses au cours de la nouvelle année : en mars, nous voterons sur une 13^e rente AVS. Elle nous permettra de compenser la baisse des rentes des caisses de pension et la perte de pouvoir d'achat qui en découle. Avec notre initiative d'allègement des primes, nous cherchons à soulager les porte-monnaie et à endiguer l'explosion des primes d'assurance-maladie. Aucun ménage ne devrait avoir à consacrer plus de 10 % de son revenu disponible aux primes d'assurance-maladie. Et ensemble, nous stopperons les projets préjudiciables au climat : les autoroutes suisses doivent être aménagées pour un coût de 5,3 milliards de francs. Par référendum, nous pourrions empêcher la mise en œuvre de ce projet de loi néfaste.

Le thème de la pauvreté sera au centre du Congrès. Ensemble et avec des spécialistes, nous discuterons du nouveau papier de position du PS, intitulé « S'attaquer à la pauvreté plutôt qu'aux personnes qu'elle touche — notre vision : mettre fin à la pauvreté en Suisse d'ici à 2030. » Nous nous réjouissons de recueillir vos contributions et propositions ainsi que d'avoir une discussion sur ce document — nous allons continuer de prendre parti pour une Suisse solidaire !

En outre, nous discuterons et déciderons du soutien à apporter aux initiatives et aux référendums. Notre soutien à l'initiative solaire des Vert-e-s a déjà été demandé. Dans le cadre des affaires statutaires, nous nous pencherons sur le budget 2024 ainsi que sur le rapport du Conseil de parti soumis à l'attention du Congrès.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et nous réjouissons de vous revoir bientôt.

Salutations cordiales et solidaires,



Rebekka Wyler
Co-secrétaire générale



Tom Cassee
Co-secrétaire général



Colette Siegenthaler
Cheffe de projet Événements

TABLE DES MATIÈRES

1	Procédure d'inscription	4
2	Délais	6
3	Ordre du jour provisoire	7
4	Envois	8
	1er envoi	8
	2° envoi	8
5	Procédure et délais pour les propositions et résolutions	9
	Amendements au papier de position du PS Suisse « S'attaquer à la pauvreté plutôt qu'aux personnes qu'elle touche – réduire la pauvreté en Suisse de moitié d'ici à 2030 »	9
	Autres Propositions et résolutions	9
6	Délégué-es	10

1 PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Délai d'inscription pour les délégué-es au Congrès : Mercredi, 10 janvier 2024

- En ligne : www.pssuisse.ch/geneve2024
- Grâce au formulaire d'inscription par courriel à : congres-inscription@pssuisse.ch
- Grâce au formulaire d'inscription par la poste : PS Suisse, Congrès, Theaterplatz 4, 3011 Berne

Inscriptions

Toutes et tous les délégué-es sont tenu-es de s'inscrire aux Congrès du PS Suisse.

Délégué-es des sections : les sections peuvent désigner des délégué-es en fonction du nombre de leurs membres dans le livret des sections. Par conséquent, seules les sections sont autorisées à inscrire des délégué-es. Les délégué-es ne peuvent donc pas s'inscrire eux-mêmes. **Il n'y a pas de délégué-es fixes** – vous pouvez choisir à chaque fois qui vous représentera. Les personnes qui ont déjà participé à un Congrès du parti ne sont pas automatiquement réinscrites.

Veillez noter que les autres délégué-es (représentant-es des Partis cantonaux, membres du Groupe socialiste aux Chambres fédérales et membres du Conseil de parti, Femmes socialistes suisses, PS Migrant-e-s, PS queer, PS60+ et JS Suisse) ne sont pas automatiquement inscrits pour le Congrès et doivent donc s'inscrire eux-mêmes.

Nombre de délégué-es et composition du Congrès du parti

Une brochure contenant des informations sur le nombre de délégué-es que chaque section peut envoyer est disponible sur le site Internet : www.pssuisse.ch/geneve2024. Le nombre de délégué-es par section pour le Congrès y est clairement indiqué.

Langue des signes

En fonction de la demande, il est prévu d'offrir une interprétation simultanée en langue des signes (en allemand/DSGS et/ou français/LSF) lors du Congrès. Pour évaluer cette nécessité, veuillez-nous en informer **avant le 2 février 2024** en indiquant quelle langue est souhaitée en adressant un courriel à congres@pssuisse.ch.

Personnes malentendantes

Les personnes porteuses d'implants peuvent nous le signaler à l'avance par mail (congres@pssuisse.ch) **jusqu'au 2 février 2024** afin que nous puissions commander des amplificateurs de casque.

Personnes malvoyantes

Les personnes atteintes d'une déficience visuelle peuvent nous le signaler par e-mail (congres@pssuisse.ch) d'ici **au 2 février 2024**, afin que nous puissions leur envoyer les présentations PowerPoint à l'avance.

Personnes en fauteuil roulant

Pour des raisons d'organisation, nous prions les personnes se déplaçant en fauteuil roulant de nous contacter au préalable par courriel (congres@pssuisse.ch) **avant le 2 février 2024**, afin que nous puissions clarifier leurs besoins individuels.

Aide financière en cas de besoin

Tous les camarades doivent pouvoir participer aux événements du parti, même celles ou ceux qui ont peu de moyens. Les partis cantonaux, sections, organes, etc. sont invitées à soutenir financièrement leurs délégué-es en cas de besoin (frais de déplacement, repas, éventuellement hébergement). Si une solution ne peut être trouvée et que des difficultés financières persistent, nous vous invitons à prendre contact avec nous (partei-tag@spschweiz.ch).

Garderie

Pendant le Congrès, le PS Genevois organise un service de garde d'enfants pour quatre enfants ou plus. Pour des raisons d'organisation, si cette offre vous intéresse, une inscription écrite avec le nom et l'âge de l'enfant ou des enfants doit être envoyée à l'adresse e-mail suivante **avant le 2 février 2024** : congres@pssuisse.ch. Le PS Suisse informera ensuite par écrit les personnes intéressées de la mise en place ou non de la garderie.

Hôtel

Pour les personnes qui souhaitent arriver la veille du Congrès, le PS Suisse a pu réserver provisoirement un certain nombre de chambres à l'Ibis Styles (135.-) et à l'Ibis Budget (115.-), situés directement près du Palexpo.

Les réservations peuvent être effectuées par courriel à Florian Jover florian.JOVER@accor.com avec la mention « Congrès du PS Suisse ».

2 DÉLAIS

Vous trouverez ci-dessous toutes les dates importantes, y compris les délais de dépôt des demandes et des candidatures jusqu'au Congrès du 24 février 2024.

8 décembre 2023	Premier envoi aux sections, aux Partis cantonaux et aux autres structures du Parti habilitées à soumettre des propositions
10 janvier 2024	Délai d'inscription pour les délégué-es et les invité-es
10 janvier 2024	Échéance du premier délai pour les propositions des sections, des Partis cantonaux et des autres structures du Parti habilitées à soumettre des propositions
24 janvier 2024	Deuxième envoi aux délégué-es et invité-es inscrit-es au Congrès
7 février 2024	Échéance du deuxième délai pour les propositions pour les délégué-es au Congrès
16 février 2024	Documentation finale
24 février 2024	Congrès à Grand-Saconnex (Genève)

3 ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 10h30**
1. **Ouverture et salutations**
 2. **Points relatifs au déroulement du Congrès**
 3. **Discours de bienvenue de la Co-présidence**
 4. **Actualités politiques**
 5. **Procès-verbal du Congrès du 26 août 2023 à Bienne**
 6. **Législature 2023 - 2027**
 - Rétrospective et perspectives par la nouvelle Présidence du Groupe
 - Présentation des nouvelles et nouveaux élu-es
 7. **Papier de position du PS Suisse « S'attaquer à la pauvreté plutôt qu'aux personnes qu'elle touche - Notre vision : réduire la pauvreté en Suisse de moitié d'ici à 2030 »**
 - Introduction par un-e spécialiste
 - Amendements et discussions
 - Adoption du papier de position
 8. **Remerciements et prise de congé du Président de la Confédération Alain Berset**
 9. **Discours de la délégation socialiste au Conseil fédéral**
 10. **Recommandations de vote pour les votations fédérales du 9 juin et du 22 septembre 2024**
 - Initiative populaire « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie » (initiative d'allègement des primes)
 - Initiative populaire du Centre « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé » (initiative pour un frein aux coûts)
 - Initiative populaire fédérale « Pour la liberté et l'intégrité physique » (initiative « Stopp Impfpflicht »)
 - Autres objets
 11. **Discours d'un-e invité-e international-e**
 12. **Lancement et soutien aux initiatives et aux référendums**
 - Soutien de l'initiative pour un approvisionnement sûr en énergies renouvelables (initiative solaire)
 13. **Affaires statutaires**
 - Budget 2024
 - Rapport du Conseil de parti
 14. **Propositions, résolutions et rapports**

17h00

APÉRO

4 ENVOIS

1er envoi

Le premier envoi par courriel sera adressé le 8 décembre 2023 **à toutes les sections et à tous les Partis cantonaux** du PS Suisse, **ainsi qu'aux autres structures du Parti habilitées à soumettre des propositions.**

Le premier envoi par courriel comprend le livret du Congrès, qui inclut les documents suivants :

- L'ordre du jour provisoire
- Des informations relatives aux inscriptions, aux délais et aux objets du Congrès
- [Le lien Internet](#) vers le formulaire d'inscription, y compris les directives pour le calcul du nombre de délégué-es des sections ayant le droit de vote (cf. livret destiné aux sections).
Délai d'inscription : 10 janvier 2024
- Papier de position « S'attaquer à la pauvreté plutôt qu'aux personnes qu'elle touche »
- Livret destiné aux sections
- Le procès-verbal du Congrès du 26 août 2023 à Bienne

2° envoi

Le deuxième envoi sera effectué le 24 janvier 2024. Il sera envoyé **directement aux délégués et aux invité-es inscrit-es** et comprendra :

- L'ordre du jour modifié
- Le règlement du Congrès
- Budget 2024
- La version retravaillée du papier de position « S'attaquer à la pauvreté plutôt qu'aux personnes qu'elle touche »
- Les documents relatifs aux votations
- Les documents relatifs auxancements et soutiens à des initiatives ou référendums
- Propositions, résolutions et rapports
- Des informations sur le lieu du Congrès

5 PROCÉDURE ET DÉLAIS POUR LES PROPOSITIONS ET RÉOLUTIONS

Amendements au papier de position « S'attaquer à la pauvreté plutôt qu'aux personnes qu'elle touche »

Nous prions les sections, les partis cantonaux et toutes les instances du parti aptes à déposer des amendements à formuler des propositions de nous les faire parvenir **jusqu'au 10 janvier 2024** par courriel à l'adresse suivante : congres-proposition@pssuisse.ch

Les propositions nous parvenant après ce délai ne seront pas prises en compte. Merci d'utiliser le formulaire prévu à cet effet et de prêter attention à la notice d'information relative aux amendements sous : www.pssuisse.ch/geneve2024.

Sur la base de ces propositions, la Présidence retravaillera le papier. Les deuxièmes versions seront directement transmises aux délégué-e-s et invité-e-s inscrits le 24 janvier 2024. Les délégué-e-s au Congrès pourront à nouveau y apporter des propositions et faire parvenir celles-ci jusqu'au mercredi 7 février 2024, 18h00.

Autres Propositions et résolutions

Les propositions et résolutions (**en format Word**) doivent être déposées jusqu'au **10 janvier 2024** à l'adresse congres-proposition@pssuisse.ch.

6 DÉLÉGUÉ-ES

Nombre de délégué-es aux Congrès du PS Suisse

Article 14 : Le Congrès

1. Le Congrès est l'organe supérieur du Parti. Ses décisions ont aussi force obligatoire pour les Partis cantonaux, les fédérations de district et les sections.
2. Le Congrès est composé :
 - a. des délégué-es des sections,
 - b. des membres du Conseil de parti,
 - c. des membres du Groupe socialiste aux Chambres fédérales,
 - d. de douze déléguées des Femmes socialistes,
 - e. de douze délégué-es du PS 60+,
 - f. de douze délégué-es du PS Migrant-es,
 - g. de douze délégué-es du PS queer,
 - h. de deux délégué-es par Parti cantonal,
 - i. de douze délégué-es de la JS Suisse,
 - j. d'un-e délégué-e du groupe socialiste du personnel fédéral,
 - k. des représentant-es des organisations suivantes, sans droit de vote :
 - Union syndicale suisse (USS),
 - Solidar Suisse, Solifonds, Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO),
 - Les sections de Partis socialistes étrangers en Suisse, de même que d'autres organisations proches du PS.
3. Chaque section a droit à un-e délégué-e. Lorsqu'une section compte plus de 50 membres, elle a droit à un-e délégué-e supplémentaire par tranche de 60 membres. Chaque nouvelle tranche, même partielle, donne droit à un délégué-e supplémentaire. Les délégué-es doivent être membres de la section qu'ils représentent.

Nombre de délégué-es par section au Congrès, table de calcul :

Membres	Délégué-es
0-50	1
51-110	2
111-170	3
171-230	4
231-290	5
291-350	6
351-410	7
411-470	8
471-530	9
531-590	10